



Litige avec banque a propos de ma carte bancaire

Par **franaurel**, le **05/04/2012** à **17:34**

Bonjour, rnrnau mois de février, il a fallu que je change ma cb car elle n'était plus valide, la banque n'a pas voulu me la rendre car suite a quelques ennuis financiers je me suis retrouvée interdit bancaire a cause d'un chèque qui n'est pas passé. La banquière m'a donc expliqué qu'il fallait que je régularise ce chèque pour qu'elle me rende ma nouvelle cb ! Chèque régularisé, je suis retournée a la banque pour récupérer ma cb, la banquière n'a toujours pas voulu me rendre ma cb car j'avais dépassé le nombre de jours a découvert autorisé ! j'ai donc essayé de survivre tout le mois de mars sans cb, début avril ma paye arrive mais evidemment avec plus de 200€ de frais bancaire sur un salaire de 900€ le compte était toujours dans le négatif, donc bien sur la banque ne veut trjs pas me rendre ma cb ! La banquière m'explique qu'il faut absolument que je retourne dans le positif donc j'emprunte a gauche a droite pour être dans le plus, chose faite je retourne a banque pour récupérer ma cb, et maintenant on me dit que le directeur ne veut pas me la rendre et qu'il m'en commandé une autre !!!!!!!!!!!!! donc trjs pas de cb ! et surtout que ce cher directeur ni aucun de ces conseillers prennent le temps de me téléphoner ou de me recevoir ! Est-ce qu'il a le droit et est-ce qu'il est en abus de pouvoir ???? merci de me conseiller et de me dire ce que je peux faire

Par **amajuris**, le **05/04/2012** à **18:14**

bjr, rnune banque a tout a fait le droit de refuser la délivrance d'une carte bancaire, carte qui appartient à la banque comme elle peut vous refuser la délivrance d'un chéquier sous certaines conditions (article L131-71 du CMF) rncdt